

Questionnaire concernant les effets de la COVID-19 sur les adoptions internationales dans le cadre de la Convention Adoption de 1993

| | |
|--|---|
| <i>Pour les besoins de suivi :</i> | |
| NOM de l'ÉTAT ou de l'unité territoriale : | TOGO |
| Nom de la personne à contacter : | MAMANH Abd-Nafiou, Président |
| Nom de l'Autorité / du service : | Comité national d'adoption d'enfant au Togo (CNAET) |
| Numéro de téléphone : | 22-22-56-60/70 43 04 48 / 70 43 04 49 |
| Adresse électronique : | cnaet.tg@gmail.com/abdnafiou@yahoo.fr/ |

| | |
|--|--|
| I. QUESTIONS GÉNÉRALES | |
| | <u>États d'origine et États d'accueil</u> |
| 1. | <p>En réponse à la pandémie de COVID-19, votre État a-t-il modifié les procédures d'adoption internationale dans le cadre de la Convention Adoption de 1993 ? Le cas échéant, qu'est-ce que votre État a fait pour s'assurer que les garanties et procédures de la Convention ont été, et continuent d'être, respectées ?</p> <p>la procédure n'a pas été modifié.</p> |
| II. APPARITION DE LA COVID-19 (cas en cours uniquement) | |
| | <u>États d'origine et États d'accueil</u> |
| 2. | <p>Quelles mesures, le cas échéant, votre État a-t-il prises afin de traiter les cas dans lesquels l'enfant avait déjà été apparenté à de futurs parents adoptifs, mais où aucune décision d'adoption n'avait été rendue lorsque la COVID-19 est apparue dans votre État ? Combien d'enfants se trouvaient dans cette situation ?</p> <p>la procédure a suivi le cours normal</p> |
| 3. | <p>Quelles mesures, le cas échéant, votre État a-t-il prises afin de traiter les cas dans lesquels la décision d'adoption avait déjà été rendue, mais où l'enfant se trouvait encore dans l'État d'origine lorsque la COVID-19 est apparue dans votre État ? Combien d'enfants se trouvaient dans cette situation ?</p> <p>la procédure a suivi le cours normal</p> |
| III. PENDANT LA COVID-19 (cas en cours et nouveaux cas) | |
| | <u>États d'origine uniquement</u> |
| 4. | Votre État a-t-il adapté, et si oui comment, les étapes suivantes de la procédure d'adoption : |

| | |
|--|---|
| | <p>a) La déclaration d'adoptabilité de l'enfant :</p> <p>non</p> <p>b) L'apparentement :</p> <p>non</p> <p>c) La période de socialisation :</p> <p>Les familles doivent présenter un test négatif de la COVID 19 avant d'être autorisées à visiter le centre ou l'orphelinat de résidence de l'enfant.</p> <p>Que la famille habite dans le centre ou pas, les sorties sont limitées. Le tourisme est déconseillé.</p> <p>Le séjour requis dans le pays qui est de quatre (04) semaines est resté inchangé.</p> <p>Par contre, les familles ont été encourager à renforcer le contact virtuel avant la période de socialisation proprement dite ce qui a permis d'adapter les deux semaines règlementaires de socialisation dans le centre d'accueil ou l'orphelinat avant la pandémie entre trois et cinq jours suivant l'appréciation de l'attachement entre l'enfant et ses parents.</p> <p>d) Le soutien et les conseils aux enfants adoptables :</p> <p>les enfants ont été conseillés par les agents sociaux et les psychologues sur les possibilité d'une longue attente</p> <p>e) La décision d'adoption :</p> <p>Les audiences publiques au tribunal ont été suspendues pour plusieurs mois ce qui a impacté sur la durée d'attente de la décision d'adoption</p> <p>f) Autres étapes :</p> <p>Veuillez saisir les informations demandées ici</p> |
| | <p><u>États d'accueil uniquement</u></p> |
| <p>5.</p> | <p>Votre État a-t-il adapté, et si oui comment, les étapes suivantes de la procédure d'adoption :</p> <p>a) La qualification et l'aptitude à adopter des futurs parents adoptifs :</p> <p>Veuillez saisir les informations demandées ici</p> <p>b) Le soutien et les conseils aux futurs parents adoptifs :</p> <p>Veuillez saisir les informations demandées ici</p> <p>c) Autres étapes :</p> <p>Veuillez saisir les informations demandées ici</p> |
| <p>IV. UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES</p> | |
| | <p><u>États d'origine et États d'accueil</u></p> |

| | |
|---|--|
| 6. | <p>L'utilisation des nouvelles technologies (<i>par ex.</i>, la vidéoconférence) a-t-elle évoluée dans les procédures d'adoption dans votre État depuis que la COVID-19 est apparue ? Veuillez préciser :</p> <p>a) Les avantages et les défis :</p> <p>En terme d'avantage:</p> <p>L'information circule plus rapidement et à moindre coût. Il y a aussi un gain de temps substantiel.</p> <p>Les nouvelles technologies sont plus utilisées notamment les vidéoconférence. Ils favorisent le télétravail, les réunions à distance et facilitent la sensibilisation de la population.</p> <p>Les nouvelles technologies facilitent le maintien du contact entre les parents adoptifs et l'adopté tout en renforçant les liens de familiarisations.</p> <p>Avec les partenaires qui sont entre autre, les orphelinats, les centres d'accueils et les autres acteurs impliqués dans la procédure d'adoption, l'utilisation des nouvelles technologies permettent également la célérité dans les échanges, la réduction des coûts de communication et des déplacements.</p> <p>Le comité d'adoption au Togo entend poursuivre l'utilisation des nouvelles technologies tout en préservant certains domaines comme l'évaluation des enfants , des parents et des Futurs parents adoptifs, l'apparemment contre l'utilisation de ces nouvelles technologies.</p> <p>en terme de défis :</p> <p>le comité d'adoption entend :</p> <p>archiver et numériser les dossiers d'adoption pour une sécurisation maximale</p> <p>tenir des réunions virtuelles</p> <p>b) si votre réponse à la question 72 (« Utilisation des nouvelles technologies ») du Questionnaire de 2020 sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 2020 (Doc. pré. No 3) a changé :</p> <p>Veuillez saisir les informations demandées ici</p> |
| V. POST COVID-19 : PERSPECTIVES D'AVENIR | |
| <u>États d'origine et États d'accueil</u> | |
| 7. | <p>Votre État a-t-il élaboré des pratiques durant cette période de pandémie qu'il serait utile d'intégrer dans les pratiques de travail habituelles ? Si tel est le cas, veuillez préciser quelles sont ces pratiques et comment vous envisagez de les intégrer dans les pratiques de travail habituelles :</p> <p>Péréniser le contact virtuel entre les futurs parents adoptifs et les enfants</p> |
| 8. | <p>Veuillez partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés par votre État qui pourraient être appliqués en cas de nouvelle pandémie ou d'état d'urgence similaire :</p> |

| | |
|---------------------------------|--|
| | les contacts virtuels ont contibué à renforcer les liens affectifs de telle sorte que les conact en présentiel ont été réduits. Cela pourrait écourter le séjour des parents dans les pays d'origine |
| VI. TOUTE AUTRE QUESTION | |
| | <u>États d'origine et États d'accueil</u> |
| 9. | Veillez insérer ici tout autre commentaire que vous pourriez avoir : |
| | Veillez saisir les informations demandées ici |